



Anse informations

Lettre d'information municipale

numéro 329 – Novembre 2023

Premières Pages : les bébés à l'honneur à la Médiathèque



Les livres, c'est bon pour les bébés ! Dans le cadre de l'opération **Premières pages**, le Département du

Rhône offre un livre à tous les enfants nés ou adoptés en 2022.

Rendez-vous

Samedi 18 novembre

➡ à **10h**

à la Médiathèque Albert-Gardoni, pour la remise des livres, en présence de Daniel Pomeret, Conseiller Départemental, Maire de Anse.

➡ à **10 h 30**, un moment de lecture sera offert aux tout petits !

Cérémonies du 11 Novembre

➡ **Samedi 11 novembre**

8h45 : dépôt de gerbes stèle des pompiers à la caserne (allée Aquazergues)

9h15 : dépôt de gerbes au cimetière de Anse

9h45 : Cérémonie à Ambérieux d'Azergues

10h30 : Rassemblement Place du 68^e R.A.A. pour le défilé ; Rue du 3 septembre 1944 ; Route de Lyon ; Monument 14-18 : Dépôt de Gerbe ; Route de Lyon ; Rue Saint-Jean ; Place de la Panèterie ; Place des Frères

Fournet : montée des couleurs-allocutions ; Rue du Château ; Monument 39-45 : dépôt de gerbe ; Rue du 3 Septembre 1944

11h : Vin d'honneur salle Lucien Blanchard

12h : cérémonie à Lachassagne

➡ **Jeu**di 09 novembre à 10 h, la Municipalité de Anse organise une cérémonie avec les enfants des écoles, au monument aux morts 1914-18, à l'occasion de l'anniversaire de l'Armistice.

Réunion publique sécurité des seniors sur la thématique : Stop aux arnaques

Le jeudi 16 novembre de 14 h à 17 h, salle Lucien Blanchard

L'association de Gérontologie du canton d'Anse organise une réunion de prévention aux arnaques avec le concours de la Maison de Protection des Familles du Rhône (MPF 69) et le service spécialisé dans la prévention de la Gendarmerie du Rhône.

Ce sujet traite plus largement des mails frauduleux, des arnaques à la loterie et aux faux sentiments, des vols à la fausse qualité (faux policiers qui se présentent au domicile), des démarcheurs, des cambrioleurs... et surtout comment s'en prémunir

Inscription à l'Infothèque avant le 1^{er} novembre.

Un contre un par la Cie L'Oubliée Séqu'Anse culturelle

**Vendredi 24 novembre 2023 à 20 h - Ansolia
Cirque et magie**

Le temps suspendu : avec ce spectacle la magie, la poésie, le cirque font commun. Raphaëlle Boitel questionne la place de la femme, les stéréotypes et les codes distillés par une société patriarcale.

Sur un ton résolument tragi-comique, une manière de raconter autrement à l'enfance et la jeunesse, la place des uns, des autres, l'un près de l'autre, face à l'autre, d'évoquer la quête de soi.

L'émancipation, sans se retourner ! Magnifiquement captivant, ce spectacle création jeune public s'adresse à tous et nous embarque dans un voyage de sons et de visuels inoubliables. A déguster en famille.

Durée : 1 h 15

Public : Tout public

Vente des places à l'Infothèque ou sur

📄 <https://service-culturel-anse.mapado.com/>

L'Espace de Vie Sociale (E.V.S.) des Pierres Dorées vient à votre rencontre

L'E.V.S. des Pierres Dorées initié par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (C.C.B.P.D.) et porté par Cap Générations, en partenariat avec le C.C.A.S. de Anse a des permanences sur Anse. Vous avez :

Besoin d'un accompagnement pour un projet personnel (emploi, formation, logement, loisirs...).

Envie de sortir de chez vous, d'échanger, de rencontrer d'autres personnes (échanges sur des thématiques : parentalité... ou simplement boire un café.

Vous rencontrez des difficultés d'accès aux droits, au numérique, aux loisirs...

Interlocuteur E.V.S. ☎ 06.77.58.80.75

✉ evs.pierresdorees@capgenerations.org

Prochaines permanences sur Anse à l'Infothèque mardi 12 décembre de 14 h à 17 h.

Qu'est ce qu'une concession funéraire ?

Une concession funéraire est un emplacement dans un cimetière (caveau, tombe) ou une urne funéraire dans un columbarium (bâtiment pourvu de niches destinées aux urnes contenant les cendres des personnes incinérées).

✍ **Le contrat signé avec la commune** (acte de concession) précise les bénéficiaires et la durée de la concession.

Informations à connaître, pour avoir le droit d'être inhumé dans une commune, il faut être dans l'une des situations suivantes :

- Être décédé dans la commune, quel que soit le domicile de la personne
- Être domicilié dans la commune
- Être inscrit ou remplir les conditions pour être inscrit sur les listes électorales de la commune si on habite à l'étranger
- Bénéficiaire d'une concession familiale

Si aucune de ces situations ne correspond, il reste la possibilité de demander une concession dans la commune de Anse, mais le maire peut refuser, par exemple pour manque de places dans le cimetière.

- Il est utile de consulter le règlement intérieur du cimetière avant de déposer votre demande (sur le site de la Mairie).

✍ **Les concessions se distinguent** par les personnes auxquelles elles sont réservées.

Vous pouvez trouver les concessions suivantes :

- **Individuelle**, c'est-à-dire réservée à la personne qui l'a acquise
- **Collective** (ou *nominative*), c'est-à-dire réservée aux personnes désignées dans l'acte de concession
- **Familiale**, c'est-à-dire réservée à la personne (le *fondateur*) qui l'a acquise et aux membres de sa famille

La concession est un simple droit d'usage. La commune reste propriétaire du terrain.

À savoir

Une concession ne se vend pas avec un nombre de places. Celui-ci donne uniquement une indication du volume de la concession. Si besoin, les pompes funèbres vérifient l'espace resté disponible dans la concession depuis la précédente entrée.

✍ **La durée** varie selon les types de concession suivants :

- Quinzenaire : 15 ans
- Trentenaire : 30 ans

La durée d'une concession funéraire commence à la date de son acquisition.

La concession appartient à la personne qui l'a acquise ou à ses acquéreurs s'ils sont plusieurs (le ou les fondateurs).

Après le décès de la personne titulaire de la concession, celle-ci est transmise hors succession à ses *héritiers*: *Personnes désignées par la loi ou par un testament pour recueillir la succession d'une personne décédée* (les *ayants droit*).

Elle leur appartient en *indivision* : *Situation dans laquelle deux ou plusieurs personnes sont propriétaires ensemble d'une même chose ou d'un même ensemble de choses*. Il n'est pas possible de sortir de cette indivision. Les ayants droit ont tous les mêmes pouvoirs. Si l'un d'eux paie le renouvellement de la concession, le paiement vaut pour tous.

✍ Renouvellement de la concession

Possibilité de demander le renouvellement si vous êtes héritier de la concession.

En l'absence d'héritier, vous pouvez aussi demander le renouvellement si un membre de votre famille a été inhumé dans la concession (on parle alors de *personne ayant intérêt à agir*).

Vous devez faire votre demande de renouvellement auprès de la mairie dont dépend le cimetière, dans les 2 ans suivant l'échéance de la concession.

Le tarif est celui en vigueur au moment du renouvellement et le contrat repart de la date d'échéance.

La commune peut reprendre une concession dans les cas suivants :

- Non-renouvellement d'une concession à durée limitée
- Concession en état d'abandon

✍ Non-renouvellement d'une concession à durée limitée

Si vous ne demandez pas le renouvellement d'une concession à durée limitée, la commune peut la reprendre. Le détenteur ou les ayants droits envoie alors un courrier attestant leur souhait de ne pas renouveler la concession. Après le délai de 3 mois maximum, au-delà des 2 ans, le détenteur pourra retirer tout signe funéraire (stèle, monument...) lui appartenant, avant que la concession ne devienne propriété de la ville.

La reprise peut intervenir après un **délai de 2 années** suivant l'échéance de la concession. La mairie vous informe de son intention de reprendre la concession par l'un des moyens suivants :

- Courrier
- Panneau au pied de la sépulture

À noter

Pour utiliser une concession pendant le délai de 2 ans avant reprise, vous devez demander le renouvellement.

👉 **Concession en état d'abandon**

Si vous laissez gravement se dégrader une concession (monument qui s'affaisse, par exemple), la commune peut constater son état d'abandon (aspect indécent ou délabré).

La Mairie peut entamer une **procédure de reprise** si les 4 conditions suivantes sont réunies :

- La concession a plus de 30 ans
- La dernière inhumation remonte à 10 ans au moins

- La famille ou la personne chargée de l'entretien de la concession est informée
- Un **délai d'attente de 1 an** à partir du constat d'abandon est respecté

À savoir

Si l'adresse de la famille est inconnue, un avis est affiché à la mairie et à la porte du cimetière.

Texte tiré du site service public Vérifié le 14 août 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)

Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves... Brèves ... Brèves

📅 **Conseil Municipal**

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 4 décembre à 19 h, salle du Conseil Municipal (impasse de Verdun).

📅 **La Médiathèque Albert-Gardoni au mois de novembre**

👉 **Samedi 4 novembre Club BD Mag à 10 h 30**, présentation des coups de cœur de l'année. C'est automne, le club se penche sur la question des indiens d'Amérique du nord dans la BD. N'hésitez pas à venir les rencontrer !

👉 **Vendredi 10 novembre à 17 h : Les Histoires du tipi**. Pour les enfants entre 3 et 10 ans, sur inscription. Installons-nous près du tipi de la MAG pour un voyage à travers de fabuleuses histoires !

👉 La MAG, c'est aussi des nouveautés tous les mois ! Pour consulter la liste des nouveaux documents mais aussi les sélections thématiques et coups de cœur.

👉 Toutes les informations sur le site Internet

📧 mediatheque.mairie-anse.fr au ☎ 04.74.67.15.65 ou directement à la médiathèque.

📅 **Colis de Noël de la Municipalité**

Comme chaque année, les Conseillers Municipaux et les membres du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) auront le plaisir de vous rencontrer **les samedis 9 et 16 décembre** pour vous remettre le traditionnel colis de Noël. Colis destinés aux Ansois âgés de 75 ans et plus (détails dans le Anse Informations de décembre). Pour toutes celles et tous ceux de plus de 75 ans qui peuvent bénéficier d'un colis, inscriptions en Mairie avant le 25 novembre ☎ 04.74.67.03.84.

📅 **La légalisation de signature**

Ou certification matérielle de signature sert à authentifier votre propre signature lorsqu'elle est apposée sur un acte sous seing privé: Acte rédigé et signé par des particuliers, sans la présence d'un notaire (par exemple, un contrat). La procédure sert à vérifier que vous êtes bien la personne concernée par le document. La procédure concerne uniquement **vosre signature**. Elle ne concerne **pas le contenu de l'acte**.

Justificatifs à présenter pour la légalisation :

- Document avec la signature à légaliser
- Titre d'identité sur laquelle figure votre signature
- Justificatif de domicile

📅 **45^e anniversaire du Jumelage Anse Lossburg**

Devenez famille hôte le temps du week-end de l'Ascension les 10, 11 et 12 mai 2024. Renseignements sur facebook 📧 Le Comité de Jumelage Anse Lossburg ou Emilie Pomeret ☎ 06.71.28.49.78 ou

📧 45ansdejumelage.2024@gmail.com

📅 **Comité d'Action Sociale (C.A.S.)**

Le CAS a repris ses activités depuis le 2 octobre. Il reste des places disponibles pour:

- l'apprentissage du français (adultes allophones)
 - l'atelier couture (adultes)
 - l'aide aux devoirs (école élémentaire, collège et lycée)
- Renseignements 📧 helene.orsi@wanadoo.fr

📅 **« L'Affaire est dans le sac »**

Pièce de théâtre de Bernard Jadot, jouée par la Cie Théâtre en Soi.

Un Directeur de casting reçoit une jeune candidate qui s'avère beaucoup plus futée qu'il ne l'imaginait.

Il va se laisser emporter dans un tourbillon d'histoires à la fois tendres et extravagantes, bien aidé par son assistante, et sous l'œil narquois de sa conscience.

Où la manipulation devient un jeu pour votre plus grand plaisir.

Vendredi 1^{er} décembre à 20h30, samedi 2 décembre à 20h30 et dimanche 3 décembre à 16h au Castelcom

📅 **Concert Chantaloisir : Ctrl Z !**

Vous avez connu Chantaloisir original, pétillant, saisissant. Vous n'avez encore rien vu ! Après « Tous en chaîne » en 2019 et une « petite Parenthèse » en 2022, ils ont vu les choses en grand ! **Les 10, 11, 12 novembre à Ansolia**, venez découvrir leur nouvelle production tout public : un répertoire varié au possible, des décors grandioses et un scénario imprévisible ! Plongez dans l'univers déjanté et hors de contrôle de Ctrl Z ! Billetterie en ligne sur le site 📧 www.chantaloisir.com ou au Foyer Rural tous les lundis soir de 19 h à 19 h 45.

📅 **Vente de saucisson**

L'interclasse en 8 organise sa traditionnelle vente de saucisson et lard cuits au gène. Dégustation sur place ou à emporter.

Samedi 25 Novembre de 8 h à 13 h - avenue de Brianne. Précommande conseillée

📧 interclasse8aal@gmail.com

📅 **Bourse aux jouets et articles de puériculture**

Le Sou des Ecoles de Anse renouvelle son organisation de la Bourse aux jouets, vêtements et articles de Puériculture, uniquement réservée aux particuliers : le **dimanche 5 novembre, de 8 h à 17 h 30, à Ansolia** - Avenue de l'Europe. L'entrée est libre. Buvette et restauration sur place. Renseignements et demande d'inscription exposant par mail à

📧 bourseauxjouetsanse@gmail.com.

Tous les bénéfices de cette journée seront reversés aux 4 écoles publiques de Anse. Réservez cette journée dédiée plus particulièrement aux enfants pour profiter

des nombreuses bonnes affaires avant les fêtes de Noël.

2CEA (Centre Culturel d'Expressions Artistiques) Cours et ateliers

 Il reste des places dans les cours suivants : Mercredi 16 h-18 h dessin pour les ados. Jeudi 18 h 30-21 h peinture pour les adultes.

Renseignements et inscriptions  06.75.59.43.83 -

 2cea.anse.chateau@gmail.com

Nouveau à Anse

Sylvie Gaudillat est accompagnante scolaire spécialisée avec 30 ans d'expérience dans l'enseignement et une formation sur les méthodes d'orthopédagogie. Aide des élèves en difficultés scolaires : apprentissage pour l'enfant à surmonter ses difficultés et à développer les outils nécessaires à sa réussite scolaire.

 06.66.08.07.94  gaudillat-sylvie@bbox.fr

La Mairie lui souhaite la bienvenue

Collecte des ordures ménagères

 **Collecte des ordures ménagères** : Anse : les mardis 7 – 14 – 21 et 28 novembre et Anse dont Graves sur Anse : les vendredis 3 – 10 – 17 et 24 novembre

 **Collecte sélective** (bac à couvercle jaune) Anse : les lundis 13 et 27 novembre

et pour Hameau de Graves sur Anse les mercredis 8 et 22 novembre

Médecins de garde

Les gardes de week-end et de nuit sont intégralement assurées par la **MAISON MEDICALE DE VILLEFRANCHE** – 114 rue de Belleville.

Il est nécessaire d'appeler la Maison Médicale de garde avant de se présenter  **04.74.62.15.15.**

Les horaires d'ouverture de la Maison Médicale sont :

-  du lundi au vendredi de 20 h à minuit
-  le samedi de 12 h à minuit
-  le dimanche de 8 h à minuit

En dehors de ces horaires, appeler le 15.

Pharmaciens de garde

Contactez le service Résogardes au  32 37

Infos jeunes

 **Centre de Planification et d'Éducation Familiale** – 29 boulevard Burdeau à Villefranche-sur-Saône, rendez-vous au  04.74.65.54.84

 **La Maison des Ados** : accueil gratuit et confidentiel des ados et jeunes de 12 à 25 ans, avec ou sans rendez-vous ; 22 rue Dessaigne à Villefranche-sur-Saône  04.74.60.59.00  contact@mda-villefranche.fr. Horaires : lundi, mardi, jeudi de 14 à 18 h ; mercredi de 14 à 19 h et vendredi de 14 à 16 h.

 **Mission Locale** : accompagnement personnalisé des 16 / 25 ans sortis du système scolaire dans les domaines de la formation, de la recherche d'emploi et le soutien social, les mardis sur rendez-vous  04.74.02.91.50

 **Parent 'Aïse / CAP Générations** : lieu de jeux et de rencontre pour les enfants de moins de 6 ans, lieu d'échange pour les parents Espace d'accueil collectif pour l'enfant accompagné d'un parent au moins. Il permet aux enfants et à leurs parents d'élargir leurs relations à d'autres. Pour le plaisir d'être dans l'échange, la rencontre, l'expression en toute confidentialité de son vécu de parent. Animée par une équipe pluridisciplinaire en lien avec la petite enfance. Entrée est libre et gratuite. Ouvert les samedis matin de 9 h 30 à 12 h (même pendant vacances scolaires) à La Clairière (1251 avenue de l'Europe). Renseignements  04.72.54.48.76

 **Informations Jeunesse CCBPD** : accueil libre anonyme des jeunes cherchant des informations généralistes en matière d'orientation professionnelle et scolaire, de vie quotidienne (logement, droit, santé, culture, mobilité internationale).

Permanence à l'Infothèque le 2^e mercredi du mois de 14 h à 16 h sans rendez-vous.

 **Accueil psychologique pour adolescents et toutes personnes concernées par les adolescents (CH Saint Cyr-au-Mont-d'Or)**

Anse : 9 rue du 3 Septembre (1^{er} étage) ; le mardi de 17 h à 19 h. Sans rendez-vous, gratuit et confidentiel

 04.74.02.65.93

Permanence en Mairie ou sur Anse

 **Conciliateur de justice** : un mardi par mois de 9 h à 12 h et un jeudi par mois de 14 h à 17 h sur rendez-vous uniquement  04.74.67.03.84

 **Permanence Info-Energie**, conseils techniques et financiers, gratuits et indépendants sur la rénovation énergétique, les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Une fois par mois de 9 h 30 à 16 h 30 au Domaine des Communes - 1277 route des Crêtes. Sur rendez-vous  04.37.28.70.20

 **Médiatrice Familiale** Anne-Marie Galludec  amgalludec.mf@gmail.com  06.24.87.52.53

Horaire marché

Les vendredis de 8 h 30 à 12 h 30, place du 68^e Régiment d'Artillerie d'Afrique et première rangée de la place du Général de Gaulle (vers la Mairie)

ETAT CIVIL

Naissances

(Seuls les enfants dont les parents ont donné leur consentement sont mentionnés)

Léana GIL née le 26 Août

Natanael PUTUCA né le 7 septembre

Mariages

Lauriane THOMAS et Cédric LACOURIEUX mariés le 16 septembre

Mathilde JULLIEN et Virginie HERVE mariées le 30 septembre

Décès

Patrice Philippe ASQUIN décédé le 11 mars à Anse (58 ans)

Mauricette Jacqueline SOLER ép. CHAMBOST décédée le 6 septembre à Anse (101 ans)

Bernard Pierre Marie Jean COLLET décédé le 7 septembre (87 ans)

Halima HAMDANI ép. KARA décédée le 8 septembre à Gleizé (89 ans)

Marie Dolorès SANCHEZ ép. BOYER décédée le 12 septembre à Anse (100 ans)

Eloi Roger Emile Célestin FOURES décédé le 12 septembre à Anse (92 ans)

Raoul Francis THOMAS décédé le 16 septembre à Trévoux (87 ans)

Pierre Célestin Jean BACCHI décédé le 17 septembre à Gleizé (88 ans)

Ahmed Ben Hassan FANNAN décédé le 27 septembre à Anse (87 ans)

Gisèle Hélène Marie BONVALLET ép. GUERIN décédée le 26 septembre (85 ans)

Directeur de la Publication : Daniel Pomeret

Rédacteur en Chef : Daniel Pomeret

Secrétaire de Rédaction : Valérie Albaret

Tirage à 3700 exemplaires

Impression : Imprimerie Augagneur

Mairie d'Anse : lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h et samedi de 9 h à 12 h (état civil uniquement)

 04 74 67 03 84 – Fax : 04 74 67 15 72

Mail Mairie : contact@mairie-anse.fr

Site : www.mairie-anse.fr

Mail pour Anse Infos : valbaret@mairie-anse.fr

Diffusion gratuite – Reproduction même partielle interdite